

PARLONS Régime de retraite

Régime de retraite agréé de Postes Canada Rendement du 1^{er} juillet au 30 septembre 2003

État du marché

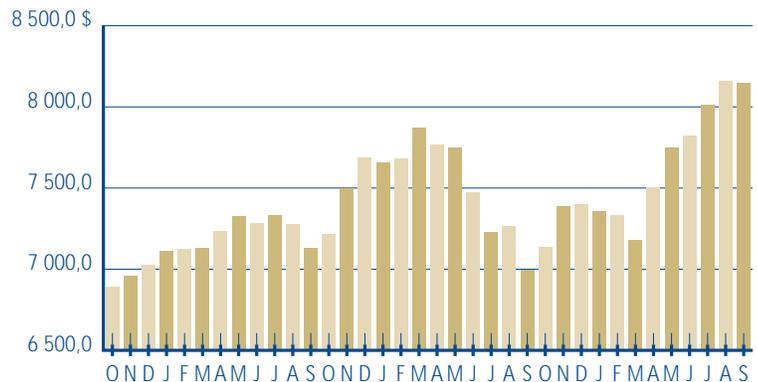
Le marché canadien des actions a offert un rendement de 6,7 % au cours du troisième trimestre, alors qu'une croissance renouvelée des profits des entreprises a propulsé les marchés à la hausse. Les actions américaines et internationales se sont également renforcées. Le rendement des obligations a été de 1,4 %, et la Banque du Canada a diminué les taux d'intérêt deux fois au cours du troisième trimestre de 2003.

CATÉGORIE D'ACTIFS	VALEUR DU MARCHÉ (EN MILLIONS)	2003 07/01 - 09/30	2003 CA	2002 ANNÉE COMPLÈTE	2001 ANNÉE COMPLÈTE
Revenu fixe					
Liquidités et actions à court terme	340,1 \$	0,7%	2,2%	2,4%	4,3%
Obligations canadiennes	2 725,8	1,4%	6,5%	10,2%	7,3%
Actions					
Actions canadiennes	2 925,4	6,1%	13,1%	-11,6%	-7,7%
Actions américaines	1 392,9	3,1%	0,1%	-20,9%	----
Actions internationales	691,7	4,9%	-2,5%	-21,6%	----
Total du Régime de retraite agréé	8 075,9 \$	3,54%	6,65%	-6,99%	5,10%

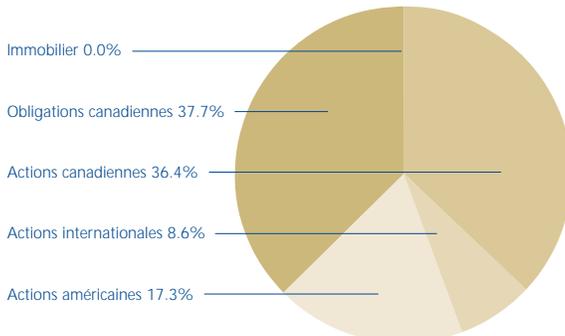
Points saillants des investissements

- Le taux de rendement du Régime de retraite pour le troisième trimestre a été de 3,54 %. Depuis le début de l'exercice, le rendement est de 6,65 %, alors que notre rendement de référence était de 6,43 %
- Au 30 septembre 2003, les actifs du Régime de retraite s'élevaient à 8 075,9 millions de dollars.
- Le Régime de retraite a investi 110 millions de dollars en actions à court terme américaines et internationales au cours du troisième trimestre.
- Nos mandats relatifs aux actions internationales ont été réexaminés au cours du troisième trimestre et des modifications y ont été apportées.

en millions ÉLÉMENTS D'ACTIF DU FONDS - OCT 2000 À SEPT 2003



COMPOSITION DE L'ACTIF



Points saillants de la composition de l'actif

- 62,3 % des éléments d'actif ont été investis dans des actions, ce qui est tout près de la composition cible de l'actif établie à 62,5 %. On a investi 36,4 % de ce total dans des actions canadiennes, 17,3 % dans des actions américaines et 8,6 % dans des actions internationales.
- 37,7 % des éléments d'actif ont été investis dans des obligations et dans des actions à court terme, alors que la composition cible de l'actif avait été établie à 37,5 %. On a investi 7,2 % de ce total dans des obligations à rendement réel, 26,3 % dans des obligations canadiennes et 4,2 % dans des liquidités et des actions à court terme.
- À la suite d'un examen des possibilités qu'offre le marché des investissements immobiliers, on prévoit investir des fonds dans cette catégorie d'actifs dès janvier 2004.

Promotion de la compréhension du régime de retraite et de son fonctionnement et sensibilisation des membres

Message de Louis O'Brien Président du Conseil consultatif des pensions

À titre de nouveau président du Conseil consultatif des pensions (CCP), je suis très heureux d'avoir l'occasion de faire ma part pour représenter les intérêts de tous les employés membres du Régime de retraite de Postes Canada.

Comme vous le savez peut-être, le rôle du CCP comprend



notamment la prestation de conseils au Comité des pensions du Conseil d'administration à propos des mesures visant à « promouvoir la compréhension du régime de retraite et de son fonctionnement et à sensibiliser » les membres actifs et retraités.

L'information concernant notre régime de retraite est l'une des principales composantes de base pour les employés lorsqu'ils entreprennent le processus de planification de leur retraite. Le CCP, qui est composé de représentants de la direction et de tous les syndicats, de membres non cadres qui ne sont pas représentés par un agent négociateur ainsi que de retraités,

aborde activement une grande variété de questions soulevées par les membres du régime et leurs représentants.

En tirant profit des nombreux moyens de communication maintenant disponibles pour échanger de l'information, nous sommes déterminés à communiquer avec les employés et à chercher à obtenir leurs suggestions quant à la manière dont nous pouvons le mieux nous assurer de répondre à leur besoin d'information. Je suis personnellement en mesure de vous assurer que nous sommes prêts à tenir compte de toute suggestion raisonnable qui contribuera à l'avancement des intérêts des retraités actuels et futurs.

Il est réassurant de savoir que même si notre régime de retraite continue à croître, nos prestations sont en sécurité puisque le Régime de retraite agréé de Postes Canada est un régime « à prestations déterminées ». Cela signifie que les prestations sont calculées en fonction des gains et du nombre d'années de service de l'employé, plutôt que du taux de rendement du capital investi du régime.

J'ai très hâte de travailler avec les membres du CCP. Je souhaite m'assurer que tous les membres du régime sont bien représentés lors de toutes les discussions liées au régime de retraite et qu'ils bénéficient du niveau de service le plus élevé et des meilleurs renseignements possibles au sujet de leur régime de retraite.

Pour que vous ayez accès à votre pension quand vous en aurez besoin

Message de Robin Ghosh (élue par les participants actifs non représentés par un agent négociateur)

Mon expérience en tant que membre élue du Conseil consultatif des pensions au cours de la dernière année m'a permis de mieux apprécier l'importance du Régime de retraite de Postes Canada pour chaque employé. Des collègues me demandent régulièrement de m'assurer qu'ils auront accès à leur pension lorsqu'ils en auront besoin.

Je peux vous assurer que vos prestations de retraite sont entre bonnes mains. Le Conseil consultatif des pensions, qui représente les membres du régime de retraite de tous les échelons de Postes Canada, vise à vous protéger en vous donnant des conseils, en agissant comme « tribune », en favorisant une meilleure compréhension du Régime et en jouant un rôle clé relativement à la gouvernance. Il se penche aussi sur des sujets qui portent sur la planification de la retraite et la politique de placement en passant par le vote des actionnaires et les évaluations actuarielles.

Étant donné que tous les membres du Conseil consultatif des pensions partagent le même but, celui de prendre en charge le meilleur régime de retraite possible et de partager l'information avec les membres du régime, j'ai grandement confiance en l'avenir de notre régime de retraite. Au moyen de placements prudents, d'une gestion soignée et d'un travail assidu, nous nous assurerons que vos prestations de retraite sont bien protégées.

Saviez-vous que...?

Un employé qui reçoit une prestation de retraite mensuelle de Postes Canada, ou d'un employeur connexe (Sa Majesté du chef du Canada ainsi que toutes les sociétés d'État et organismes fédéraux), ne peut participer au Régime de retraite de Postes Canada.

Si vous vous trouvez dans cette situation, veuillez communiquer avec le Centre administratif du régime de retraite de Postes Canada, au 1 877 480-9220.

Le bulletin *Parlons régime de retraite* est publié par :

SERVICE DES PENSIONS
2701, PROMENADE RIVERSIDE,
BUREAU B320
OTTAWA ON K1A 0B1

COURRIEL : pension.services@postescanada.ca